



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-114-AGDC

Nomenclature : 1.7.0 Commande publique – actes spéciaux et divers

**OBJET : MISE A JOUR PAR LA FNCCR DU REGLEMENT D'USAGE
DE LA MARQUE COLLECTIVE « TERRITOIRE D'ÉNERGIE »**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 20 février 2017, les membres du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne ont approuvé l'utilisation de la marque collective « Territoire d'Énergie » proposée par la FNCCR ainsi que son règlement d'usage et les annexes relatives aux engagements des bénéficiaires de la marque et à la charte graphique. Le Syndicat bénéficie ainsi d'un droit d'usage gracieux de la marque et de la charte graphique associée. Cette marque nationale permet aux autorités organisatrices de distribution d'énergie d'affirmer collectivement leurs valeurs et d'être mieux identifiées à l'échelle locale et nationale.

Cette marque collective a été adoptée par le Conseil d'Administration de la FNCCR et a été déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle en date du 13 mars 2016 sous le numéro 16 4 258 069 dans les classes n°9, 16, 35, 37, 38, 40, 41, 42 et 45, et mise à jour.

Monsieur le Président rappelle qu'au vu de l'ensemble des évolutions majeures du Syndicat sur les problématiques de transition énergétique et dans le cadre du mouvement national porté par la FNCCR, les membres du Comité Syndical ont approuvé par délibération n°2019-130-AGDC la modification du nom du Syndicat en remplaçant la dénomination de Sdee 47 retenue en 2007 par celle de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne. Cette modification est entrée en vigueur en date du 20 février 2020 à l'occasion de la dernière modification statutaire.

La convention d'usage ayant été légèrement modernisée (intégration possible de l'ancienne dénomination avec le logo Territoire d'Énergie), la FNCCR sollicite son approbation et l'engagement renouvelé des bénéficiaires de la marque.

Le montant de la cotisation est de 500 euros la première année, puis 300 euros les années suivantes.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- approuve le nouveau règlement d'usage ainsi que les annexes relatives aux engagements des bénéficiaires de la marque et à la charte graphique modifiés par la FNCCR de la marque collective Territoire d'Énergie, tels que mis à jour ;
- autorise Monsieur le Président à signer la charte d'engagements et tout document relatif à cette affaire.

**Ouï, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le nouveau règlement d'usage ainsi que les annexes relatives aux engagements des bénéficiaires de la marque et à la charte graphique modifiés par la FNCCR de la marque collective Territoire d'Énergie, tels que mis à jour ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la charte d'engagements et tout document relatif à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

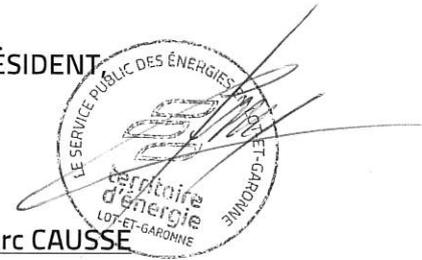
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Yves GINCHELOT



LE PRÉSIDENT

Jean-Marc CAUSSE



AR Prefecture

047-254701824-20230327-2023_114_AGDC-DE
Reçu le 29/03/2023